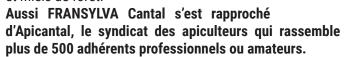
## La production de miel, un service écosystémique de nos forêts

Classé en zone de « montagne », le département du Cantal est en grande partie englobé dans les parcs naturels régionaux des volcans d'Auvergne ou de l'Aubrac. Avec 156 000 ha la forêt couvre 27 % du département et offre une grande diversité d'écosystèmes et de flore en fonction des essences et des modes de gestion, favorable à la production de miel local de qualité.

Les feuillus (chêne, hêtre, châtaignier, ...) représentent les trois-quarts et les résineux (pin sylvestre, sapin, épicéa, douglas...) un quart de sa surface. La forêt privée couvre 83 % de la forêt cantalienne. La forêt, qui reste un espace naturel, représente un intérêt majeur pour les apiculteurs pour la production de miels variés, soit par la visite de ses fleurs mais sans oublier la production de miellats : miel de sapin et miels de forêt.



La collaboration entre les deux syndicats vise à favoriser la mise en relation entre les apiculteurs et les propriétaires forestiers privés susceptibles d'accueillir des ruches dans leur forêt. C'est une illustration de la gestion multifonctionnelle mise en œuvre par les propriétaires et gestionnaires de ces espaces qui permet tout à la fois aux forêts de contribuer à la production de bois et de préserver la biodiversité. Les apiculteurs cantaliens souhaitent quant à eux trouver de nouveaux espaces naturels pour leurs ruches et développer la production locale de miels et de produits de la ruche de qualité de plus en plus demandés par les consommateurs. La production française de miel, soumise à une concurrence internationale pas toujours loyale, ne couvre qu'à peine la moitié de la consommation nationale. Une première convention de collaboration signée pour cinq ans en septembre 2021 à Pleaux prévoit trois actions :

- la diffusion aux propriétaires forestiers adhérents de FRANSYLVA Cantal des demandes d'installation de ruches en forêts des adhérents d'Apicantal en difficulté pour trouver des emplacements présentant un intérêt mellifère. Les deux syndicats favorisent la mise en relation tout en laissant les deux acteurs libres de définir ensemble les conditions de leur partenariat,
- le développement conjointement d'une interface web, APISYLVA, pour faciliter cette mise en relation pour lequel FRANSYLVA a obtenu en janvier 2024 le soutien de la fondation Entreprise du Crédit Agricole. Ceci a permis d'engager sans délai les travaux pour une présentation



Ruches en ambiance forestière de montagne.

- attendue de l'application lors de la prochaine assemblée générale de FRANSYLVA le 19 juin à Murat,
- l'élaboration et la diffusion d'outils et de recommandations pour maintenir et développer le potentiel mellifère des forêts privées cantaliennes sur laquelle les deux syndicats ont échangé ensemble en juillet 2023 lors de la rencontre annuelle de suivi de la convention. Il s'agit à la fois de :
- favoriser le maintien ou le développement du potentiel mellifère des peuplements et des stations forestières notamment en veillant à maintenir la diversité des plantes qui permettent aux abeilles de trouver à se nourrir sur la plus longue période possible. Ainsi, par exemple, le maintien de noisetiers, premiers à fleurir au printemps, et de lierre, qui ferme la saison de floraison à l'automne (et n'est pas un parasite), mais aussi de houx, saule marsault, bourdaine... est à encourager,
- respecter les contraintes et calendriers des travaux liés à la gestion durable des forêts et à leur protection (notamment contre l'incendie) et à leur renouvellement.
  Cette collaboration est un bel exemple des nombreux services écosystémiques fournis dans nos territoires de montagne par la gestion durable des forêts dans les domaines de la biodiversité, de la protection des ressources en eau ou des risques en montagne (érosion torrentielle, chutes de blocs, avalanches) ou encore de la bioéconomie par la production de bois, matériau et énergie renouvelables.

Nicolas de Menthière Président FRANSYLVA Cantal

